



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : 18-04-24**

**CONVENTION DE  
FONCTIONNEMENT  
POUR  
L'ORGANISATION DU  
SALON LITTÉRAIRE DE  
LA TRANCHE SUR  
MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Avril 2024

### **PRÉSENTS :**

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1<sup>er</sup> adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2<sup>ème</sup> adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3<sup>ème</sup> adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4<sup>ème</sup> adjoint - M. Philippe BRULON, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Jean-Jacques LEJEUNE, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, M. Gérard THIBAUD, Mme RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

### **EXCUSÉS :**

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;

Mme Alexandra DERVIN donne pouvoir à Mme Béatrice PIERRE ;

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER.

### **ABSENTS :**

M. Jacques FLATIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme LACROIX

Dans le but de développer la culture littéraire et artistique à La Tranche-sur-Mer, de proposer un événement animé de rencontres à destination des habitants de la Commune et des touristes et de donner de la visibilité à des auteurs et artistes, la Commune souhaite organiser un salon littéraire sur son territoire. Ce salon est destiné à être accessible au grand public gratuitement.

Le thème de ce salon est « Autour du livre ». Il doit présenter de nombreux domaines d'activité sur cette thématique : écriture, illustration, impression, reliure, bookigamie (sculpture sur livres), enluminure, etc.

Pour mener à bien l'organisation de ce salon littéraire prévu les 12 et 13 juillet 2024, la Commune a pris contact avec l'Association EDI'LIBRIS afin de bénéficier d'un soutien logistique et de son expérience dans ce domaine.

EDILIBRIS sera chargé de réunir entre 30 et 35 auteurs et d'assurer l'organisation matérielle de ce salon littéraire. La commune, de son côté, met à disposition plusieurs salles de l'Aunis et ses équipements ainsi que le personnel nécessaire à la bonne tenue de l'événement.

Il est proposé donc au conseil municipal de conclure cette convention avec l'Association EDILIBRIS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **décide** de passer une convention avec l'Association EDILIBRIS pour l'organisation du salon littéraire de La Tranche sur Mer
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Affiché le 15/04/2024.

**Le Maire,**

Signé et  
Kubryk  
Date de signature : 12/04/2024  
Qualité : Maire de La Tranche sur  
Mer



**Le secrétaire de séance,**

**Dominique RATHOUIN-LALEMENT**

